

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 29 Présents : 18 Votants : 25

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-RAMBERT D'ALBON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Gérard ORIOL, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 27 Juin 2023

PRÉSENTS : Mmes, Melles, MM. Gérard ORIOL, Marie-Jo SAUVIGNET, Jean-Pierre ANDROUKHA, Maryse SANCHEZ, Guillaume EPINAT, Nadia BOCON, Hervé BERTHON, Louis FAYOLLE, Rose-Marie CHAUTANT, Françoise SANFILIPPO, Jacques COLLIN, Nicole CHAZE, Marie-Hélène RIOLS, Magali LERAT, Olivier JACOB, Geoffrey GIRODON, Grégoire OUEDRAOGO, Kevin LECAT

POUVOIRS :

Monsieur Jean Stéphane REPIQUET	donne pouvoir à	Monsieur Gérard ORIOL
Monsieur Joël FILIOT	donne pouvoir à	Madame Marie-Jo SAUVIGNET
Madame Véronique PAYAN	donne pouvoir à	Monsieur Guillaume EPINAT
Madame Christiane GUY	donne pouvoir à	Monsieur Louis FAYOLLE
Madame Anne BRUN	donne pouvoir à	Monsieur Grégoire OUEDRAOGO
Madame Chantal MOREL-LEMAISSI	donne pouvoir à	Monsieur Olivier JACOB
Madame Christine GONCALVES	donne pouvoir à	Monsieur Geoffrey GIRODON

EXCUSÉS : Monsieur Mouhamadou NIANG

ABSENTS : Madame Nadine EPARVIER, Messieurs Christophe COLANGE, Christophe FARRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie Jo SAUVIGNET

2- Déclassement et alienation de l'extrémité de l'Impasse Chautant VC 39

Rapporteur : Monsieur Gérard ORIOL

Monsieur le rapporteur rappelle la délibération du 09 mai 2023,

Monsieur le Rapporteur rappelle l'Arrêté N° 072-2023 en date du 10 mai 2023, prescrivant une enquête publique préalable à ces déclassements a été effectuée du 31 mai 2023 au 15 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

Vu le Rapport joint,

Considérant que ce tronçon n'est plus affecté à l'usage du public,

Décide le déclassement et l'aliénation de :

- Du bien sis Impasse Chautant VC39 – St Rambert d'Albon
- **AUTORISE** Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette opération.
- **INDIQUE** que le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

Adoptée à l'UNANIMITÉ

Fait le jour, mois et an que ci-dessus par les Conseillers Municipaux présents.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de son dépôt en Préfecture
et de sa publication le

La Secrétaire de séance,
Marie-Jo SAUVIGNET

Le Maire,
Gérard ORIOL

